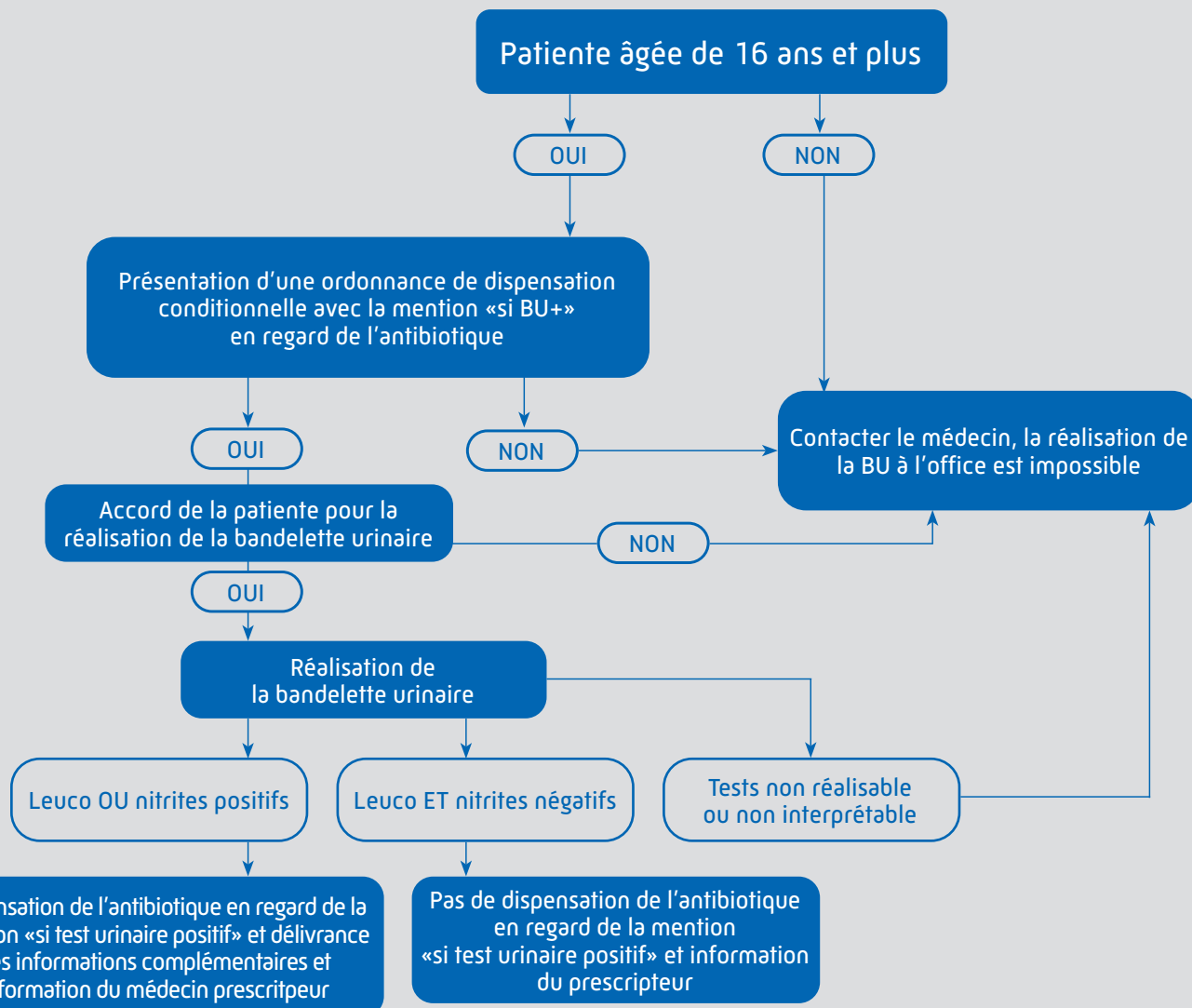




PRISE EN CHARGE À L'OFFICINE DE LA FEMME PRÉSENTANT UNE GÊNE FONCTIONNELLE URINAIRE

JUIN 2024

La patiente est orientée vers la pharmacie pour la réalisation de la bandelette urinaire* (leucocytes et nitrites) à l'officine par un médecin



*Bandelette urinaire (BU)

La patiente âgée de 16 à 65 ans se présente spontanément à l'officine avec des symptômes évocateurs de cystite d'apparition récente : brûlures mictionnelles, dysurie, pollakiurie, ictions impérieuses

Interrogation de la patiente à la recherche de critères d'exclusion d'urgence :

- Fièvre rapportée par la patiente (>38°C) ou hypothermie (ou <36°C) ou frissons
- Autres symptômes suggérant une pyélonéphrite : douleurs au niveau des fosses lombaires ou au niveau des flancs/ vomissements/diarrhées/douleurs abdominales

Présence d'au moins 1 critère d'exclusion d'urgence

Absence de critères d'exclusion d'urgence

Vérification de l'absence de critères d'exclusion

Au moins 1 critère d'exclusion ou doute du pharmacien

Absence de critères d'exclusion

Consultation médicale dans les 24h

Évaluation clinique de la patiente :
pression artérielle systolique < 90 mmHg
OU fréquence cardiaque > 110/mm
OU fréquence respiratoire > 20 /mn
OU température mesurée >38°C ou <36°C

Consultation médicale d'urgence ou recours à une structure d'urgence selon l'organisation territoriale mise en place

OUI

NON

Accord de la patiente pour la réalisation de la bandelette urinaire

NON

OUI

Réalisation de la bandelette urinaire à l'officine

Consultation médicale dans les 24h

Leuco OU nitrites positifs avec ou sans hématuries

Leuco et nitrites négatifs

bandelettes urinaire non interprétable

Allergie ou Contre indication à la fosfomycine et à la pivmecillinam

OUI

NON

Consultation médicale dans les 24h

Prescription d'une antibiothérapie adaptée :
• 1ère intention Fosfomycine trometamol 3g per os en une prise unique
• Si allergie à la fosfomycine, pivmecillinam 400mg per os 2 fois par jour pendant 3 jours
et délivrance à la patiente des informations complémentaires (cf. page suivante)

Critères d'exclusion :

- Sexe masculin,
- Age <16 ans ou > 65 ans,
- Recueil insuffisant des informations médicales: non-maîtrise de la langue française, réponses inadaptées,
- Grossesse avérée ou non exclue,
- Signes d'appel gynécologique : leucorrhées, prurit vulvaire ou vaginal,
- Cystites à répétition : ≥ 3 épisodes dans les 12 derniers mois,
- Épisode de cystite non complètement résolue dans les 15 derniers jours,
- Anomalie de l'arbre urinaire (résidu vésical, reflux, lithiase, tumeur, geste chirurgical récent endoscopique ou sondage...),
- Immunodépression ou risque d'immunodépression dus à une pathologie (VIH) ou à un médicament (corticothérapie au long cours, chimiothérapie, immunosuppresseurs),
- Port d'un cathéter veineux implanté,
- Notion d'insuffisance rénale chronique sévère DFG <30mL/min/1,72m2 selon CKD-EPI.
- antibiothérapie en cours pour une autre pathologie
- prise de fluoroquinolones dans les 3 mois

Questions diverses à poser dans le cadre de la vérification de l'éligibilité et à ajouter au Compte rendu :

- Quelles maladies ou interventions chirurgicales avez-vous ou avez-vous eues ?
- Avez-vous des allergies ou des intolérances médicamenteuses ? Si oui, lesquelles ?
- Des traitements médicamenteux vous sont-ils prescrits actuellement ? Si oui lesquels ?
- Un événement marquant de santé vous a-t'il affecté depuis un an ?
- Souhaitez-vous me signaler un autre point concernant votre santé ?

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À COMMUNIQUER À LA PATIENTE PAR LE PHARMACIEN :

1. Consulter rapidement un médecin si : apparition de nouveaux symptômes, apparition d'un critère de gravité (fièvre, symptômes évocateurs de pyélonéphrite, altération de l'état général) dans les 24h ou si persistance ou aggravation des symptômes malgré le traitement à 48h, présence de sang dans les urines après le traitement ou apparition de tout signe d'intolérance ou d'allergie au traitement
2. Prendre rendez-vous systématiquement avec un médecin en cas d'hématurie macroscopique ou autre anomalie détectée, même si l'épisode de cystite est résolu
3. Donner les conseils pour éviter les infections urinaires et leurs récurrences (ci-dessous)



VOICI QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR ÉVITER LES INFECTIONS URINAIRES ET LEURS RÉCIDIVES :

- Buvez beaucoup d'eau et de liquides non alcoolisés (volume au moins égal à 1,5L par jour) car le flux urinaire diminue la charge bactérienne dans la vessie ;
- Urinez dès que vous en ressentez le besoin : ne vous retenez pas ;
- Lorsque vous urinez, faites le complètement afin d'éviter qu'il persiste un résidu d'urine dans votre vessie, propice à la multiplication d'éventuelles bactéries dans la vessie et donc à la cystite ;
- Ne prenez pas de douche vaginale ;
- N'utilisez pas de produits d'hygiène intime parfumés ;
- N'utilisez pas de bains moussants ;
- Essayez vous d'avant en arrière après être allée aux toilettes car, si l'urine est stérile, les selles contiennent de nombreux germes ;
- Si l'infection survient après les rapports sexuels, urinez tout de suite après chaque rapport et évitez l'usage des spermicides ;
- Lutte contre la constipation ;
- Portez des sous-vêtements en coton ;
- Évitez les pantalons moulants.



LES MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION ET FACTURATION

Le pharmacien doit renseigner dans la facture :

- Son numéro d'identification dans la zone prescripteur lorsque la patiente se présente directement à l'officine ou celui du médecin dans le cas d'une patiente orientée par son médecin ;
- Son numéro d'identification dans la zone exécutant ;
- La date de réalisation du test comme date d'exécution :
 - Lorsque la patiente est orientée par son médecin, la date d'exécution peut être différente de la date de prescription,
 - Dans le cas où la patiente se présente directement à l'officine la date de réalisation doit être identique à la date de prescription,
- Le code PEE avec 2 montants possibles selon le circuit de prise en charge de la patiente :
 - 10 € TTC (10,5 € TTC dans les départements et régions d'outre-mer (DROM)) :
 - pour la patiente se présentant spontanément à l'officine si le pharmacien ne délivre pas d'antibiotique à la suite du test,
 - ou pour une patiente orientée vers une pharmacie par son médecin avec une ordonnance conditionnelle d'antibiotiques quel que soit le résultat du test,
 - 15 € TTC (15,75 € TTC dans les DROM) lorsque la patiente se présente spontanément à l'officine et que le pharmacien délivre sans ordonnance un antibiotique à la suite du test,
- Le pharmacien complète le modèle de Compte rendu mis à disposition sur ameli.fr et l'enregistre dans le DMP de la patiente.
- Le pharmacien délivre le cas échéant l'antibiotique :
 - il complète le bon de prise en charge mis à disposition sur amelipro,
 - il délivre et facture les traitements selon les conditions habituelles en utilisant son numéro d'identification dans la zone prescripteur et exécutant et en joignant le bon de prise en charge complété en pièce jointe de la facture,

La prise en charge de la cystite à l'officine sera remboursée à 70 % par l'Assurance Maladie obligatoire.